



Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun – Canton d'Etain
Commune de Thillot sous les Côtes
6 place de la Mairie – 55210 THILLOT SOUS LES CÔTES
mairiedethillot@gmail.com-03.29.89.32.77

Procès-Verbal – Séance du 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thillot sous les Côtes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de la convocation		Etaient présents, tous les conseillers sauf :
Nombre de membres élus	11	Etaient absents:/ Vincent Vich – Nicolas Jeannin Bernard Mettavant
Nombre de membres en fonction	10	
Nombre de conseillers présents	7	2 Procurations:/ Colette Reyter et Valérie Vich
Nombre de suffrages exprimés	9	

Le Conseil note la présence de Mme Isabelle Dufossé, secrétaire de mairie qui se chargera de la présentation du point 2 figurant à l'ordre du jour.

Le Quorum est atteint le Conseil peut valablement délibérer.

Le Procès-Verbal du 22 août 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

- Délibération : Création d'un poste de contractuel
- Délibération : Validation de la décision prise la Commission d'Appel d'offres et d'adjudication
- Délibération : Modification du sens de circulation, chemin du Charot
- Divers

1° Création d'un poste de contractuel

Monsieur le Maire informe que le poste de secrétaire de mairie sera désormais occupé par un agent contractuel, il appartient donc au Conseil de créer un poste de catégorie B à ce titre. La nouvelle secrétaire de mairie prendra ses fonctions le 6 novembre 2025. Suite à son entretien avec Monsieur le Maire, les permanences d'ouverture de la mairie au public seront fixées au jeudi. Les horaires restent à confirmer.

Proposition : Création d'un poste de contractuel		
Pour	Contre	Abstentions
9	-	-

2° Validation de la décision prise par la Commission d'Appel d'offres et d'adjudication

Mme Isabelle Dufossé remet au Conseil le résultat des Offres de la Commission d'Appel d'Offres , relatif à la réhabilitation de l'ancienne école, tel qu'établi en date du 16 septembre 2025. L'Appel d'offres a été jugé correct et recevable.

Pour rappel la Commission d'Appel d'Offres est composée des Conseillers suivants : Mme Colette Reyter, M. Bernard Metttavant et M. Frédéric Thiry.

9 lots ont été retenus par l'Architecte sur les critères d'attribution permettant de choisir les offres, dont le prix et la note technique ainsi que la vérification de la régularité de la situation de l'entrepreneur.

L'estimation par l'architecte était de 266 152.41 €. Le résultat de l'offre s'élève à 273 632.41 €, soit une différence de 7 480,- €.

Afin de ne pas retarder plus longuement le début des travaux, la Commission d'Appel d'Offres propose de ne pas effectuer de relance sur ce marché public, malgré la différence de prix.

Les entreprises non retenues seront informées de la délibération et auront 11 jours à réception du courrier pour obtenir des explications qui leur seront fournies par l'architecte.

Les entreprises retenues seront également informées par l'architecte et disposent d'un mois pour la préparation de leurs chantiers respectifs. Elles peuvent néanmoins débiter avant si elles le souhaitent.

Proposition : Validation de la décision prise par la Commission d'Appel d'offres et d'adjudication – Réhabilitation de l'ancienne Ecole – 273 632.41 €		
Pour	Contre	Abstentions
9	-	-

3° Modification du sens de circulation, chemin du Charot

Monsieur le Maire informe que les travaux chemin du Charot sont désormais en cours et qu'il appartient au Conseil de se prononcer sur la signalisation concernant la sortie, route des Côtes. Après discussion, le Conseil retient le panneau STOP qui permettra de poser un miroir en cas de nécessité, ce que n'autorise pas un CEDER LE PASSAGE. La Communauté de Communes sera également avisée de l'ouverture de ce chemin aux véhicules, en prévision du ramassage des ordures ménagères.

Proposition : Panneau STOP – Chemin du Charot		
Pour	Contre	Abstentions
9	-	-

3° Divers

- **Eglise**

Monsieur le Maire informe que le Chantier des Côtes a été retenu les travaux de peinture de la Porte de l'Eglise. Le prix proposé (350,- €) est nettement plus attractif que celui de Silva Peinture (980,- €). La fourniture de la peinture est à la charge de la mairie (env. 150,- €). Les travaux devraient débiter au printemps. Le Conseil approuve cette décision.

Monsieur le Maire a également constaté une fuite sur deux gouttières. La réparation sera effectuée par M. Philippe GEORGES, couvreur à Thillot. Le Conseil n'émet pas d'objection.

- **Tilleul – Chemin du Tilleul**

Monsieur le Maire informe que M. Jonathan ANTONY a été sollicité pour effectuer l'élagage de ce tilleul. Coût : 400,- €. Le Conseil valide cette prestation.

- **Cimetière**

Monsieur le Maire informe que le Chantier des Côtes ne peut intervenir avec le débroussaillieur entre les tombes. Proposition a été faite d'intervenir en conséquence à la binette, une fois par an. Soit un coût de 600,- €. Le Conseil valide cette prestation.

- **Avaloirs**

Monsieur le Maire informe que le nettoyage des avaloirs (57 au total) par la Société MALEZIEUX représente un coût 1 200,- €. Cette opération est indispensable. Le Conseil valide cette prestation.

- **Martelage**

M. le premier Adjoint informe du martelage d'un seul lot : 13-14 et 18 pour l'année prochaine, soit environ 600 m3. Cette quantité devrait suffire, des affouages de l'an passé étant encore disponibles.

- *** Pose d'un nouveau coffret électrique triphasé**

Monsieur le Maire informe s'être renseigné pour la pose d'un nouveau coffret électrique triphasé extérieur. Coût de l'opération 2 200,- €. La question sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

- **Meublés de tourisme**

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par courrier recommandé avec accusé réception par un habitant de Thillot concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les meublés de tourisme. Cette question étant du ressort du Trésor Public, un courrier lui sera adressé en ce sens.

Michel REMI

Maire



Elisabeth SCHMIT

Secrétaire de Séance